



**BASKETBALL**  
EN FAUTEUIL ROULANT  
**CANADA**

## **Basketball en fauteuil roulant Canada (BFRC) – hommes de moins de 23 ans** **Processus de sélection de l'équipe nationale**

Tournoi de qualification masculin des moins de 23 ans de la zone des Amériques 2025

### **1. Introduction**

Le présent document a pour but de décrire le processus de Basketball en fauteuil roulant Canada (BFRC) pour la sélection d'athlètes, afin de représenter le Canada au Tournoi de qualification masculin des moins de 23 ans de la zone des Amériques 2025 de l'I.W.B.F.

Le programme masculin des moins de 23 ans vise à former les meilleures équipes possibles pour ce tournoi.

Non plus de 12 joueurs seront sélectionnés à l'équipe nationale qui représentera le Canada au tournoi.

### **2. Durée**

Les noms des athlètes sélectionnés pour l'équipe nationale seront communiqués aux athlètes de la réserve de l'équipe nationale, au plus tard aux dates précisées ci-dessous, c'est-à-dire aux dates de sélection. Les noms des athlètes de l'équipe nationale seront officiellement annoncés au public à ces dates ou après, une fois la période d'appel (de 14 jours) écoulée.

Tournoi de qualification masculin des moins de 23 ans de la zone des Amériques 2025 de l'I.W.B.F. – date de sélection – 6 janvier 2025

### **3. Processus décisionnel**

La recommandation finale pour la sélection à l'équipe nationale est faite par l'entraîneur en chef de l'équipe masculine des moins de 23 ans, en consultation avec le directeur, Haute performance, le coordonnateur, Développement et recrutement des joueurs de la prochaine génération, l'entraîneur en chef de l'équipe nationale masculine senior et les entraîneurs adjoints du programme.

Les renseignements utilisés pour éclairer la prise de décisions seront tirés de ce qui suit :

- camps précédents de la prochaine génération du Canada;
- plans de performance individuels (PPI) dont le suivi a été fait avec des athlètes qui sont actuellement observés;
- recommandations des entraîneurs provinciaux;
- participation au camp de la prochaine génération l'été dernier (juillet 2024);
- participation au jeu aux événements juniors de la LCBFR.

WHEELCHAIR SPORTS CANADA

#### 4. Appels

Un athlète qui souhaite interjeter appel de la décision de l'entraîneur en chef, au sujet de sa position comme membre de l'équipe nationale des moins de 23 ans, qui représentera le Canada au Tournoi de qualification masculin des moins de 23 ans de la zone des Amériques 2025 de l'I.W.B.F., a le droit de le faire, conformément à la politique d'appel de BFRC (publiée sur le site Web [www.wheelchairbasketball.ca](http://www.wheelchairbasketball.ca) ou par l'intermédiaire du bureau national). L'athlète dispose de 14 jours à compter de la date de sélection pour interjeter appel.

#### 5. Admissibilité

Les athlètes doivent être des citoyens canadiens ou sinon admissibles à concourir pour le Canada, conformément aux règlements de l'I.W.B.F., et être membres en règle de Basketball en fauteuil roulant Canada.

Les athlètes doivent être nés le 1<sup>er</sup> janvier 2003 ou plus tard.

Les athlètes doivent avoir une déficience physique diagnostiquée et être admissibles en vertu du règlement sur la classification de l'I.W.B.F., afin d'être pris en considération pour la sélection à l'équipe nationale des moins de 23 ans.

L'entraîneur en chef a le pouvoir final de décider si un athlète devrait être inclus dans la réserve de l'équipe nationale, durant une année donnée.

Les athlètes sont tenus d'avoir une déficience physique reconnue, en vertu des règlements de classification mis à jour de l'I.W.B.F., en 2021, publiés le 1<sup>er</sup> octobre 2021. **Site Web de l'I.W.B.F. :** <https://iwbf.org/2021/08/02/iwbf-to-implement-changes-to-classification-rules-and-regulations/>

Les considérations comprennent, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :

- l'engagement envers les valeurs de haute performance de BFRC;
- l'engagement à l'égard de l'entraînement dans un environnement d'entraînement décentralisé dans la province respective;
- l'engagement à participer aux séances d'entraînement, aux appels par zoom et à des tournois de qualification sur invitation des moins de 23 ans;

- la capacité de l'athlète de voyager de façon autonome pour se rendre aux camps d'entraînement et aux compétitions pour les moins de 23 ans;
- la classification de l'athlète, par rapport aux autres athlètes de la réserve du programme des moins de 23 ans;
- la capacité de l'athlète de continuer à s'entraîner et d'être prêt à concourir pour le Canada au Championnat du monde masculin des moins de 23 ans de 2025;
- l'évaluation des frais de l'athlète (montant à déterminer) sera incluse pour le championnat du monde.

## 6. Critères pour la sélection

Le principal critère pour la sélection des athlètes à l'équipe nationale est le choix d'athlètes qui forment la meilleure équipe possible, en s'assurant que les besoins en matière de classification, en fonction des principales combinaisons de formation, des combinaisons spéciales de formation et des substitutions de joueurs dans les principales formations sont satisfaits.

Les critères d'évaluation peuvent être décomposés selon les catégories suivantes.

Catégorie	Exemples
Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur le terrain / communication continue, positive et spécifique.</li> <li>• Hors terrain / bonne communication avec l'entraîneur en chef et Basketball en fauteuil roulant Canada, lorsqu'on le lui demande. La communication est faite en temps opportun et informative. Tous les renseignements demandés sont dûment fournis.</li> </ul>
Attitude / motivation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attitude positive sur le terrain et hors terrain, avec les entraîneurs, l'ÉSI et les autres coéquipiers.</li> <li>• Ouvert à la rétroaction et au dialogue avec les autres.</li> <li>• Montre de bonnes capacités d'écoute et la volonté de s'améliorer.</li> </ul>

Responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'athlète est indépendant, mature, honnête, motivé et capable d'effectuer par lui-même des routines d'hygiène, au besoin.</li> </ul>
Intensité	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'athlète fait preuve de maîtrise en ce qui concerne le maniement du fauteuil et l'agression corporelle sur le terrain, ainsi que l'énergie, sans commettre de fautes inutiles.</li> </ul>
Compréhension des rôles	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'athlète sait placer son fauteuil sur le terrain, montre de la maturité, de l'intelligence et peut adapter son jeu au style de jeu.</li> </ul>
Habilité technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les habiletés techniques de base des athlètes pour la passe, le tir, le maniement du ballon, le dribble et la poussée sont considérées comme étant de niveau approprié pour un athlète de moins de 23 ans.</li> </ul>
Habilité tactique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les habiletés tactiques de base des athlètes sont à un niveau des moins de 23 ans, où les décisions peuvent être prises à un rythme rapide à la fois offensivement et défensivement, avec le ballon et sans ballon.</li> </ul>
Esprit d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'athlète est engagé envers l'équipe, peu importe s'il joue sur le terrain ou s'il applaudit en dehors du terrain.</li> <li>L'athlète contribue à une atmosphère d'équipe positive.</li> </ul>
Points de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les critères de la formation sont utilisés par les entraîneurs pour former une équipe canadienne des moins de 23 ans compétitive.</li> <li>Les athlètes connaissent leur classification et, à l'échelle internationale, la formation est de 14 points pour l'I.W.B.F.</li> <li>Tous les athlètes sont considérés selon leur classification et le nombre de formations compétitives de 14 points qui peuvent être créées.</li> </ul>
Nutrition et santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'athlète connaît bien les saines habitudes alimentaires et les démontre dans sa consommation d'aliments et de collations appropriés pour l'entraînement ou la compétition.</li> <li>La santé de l'athlète sur le terrain et hors terrain est stable et il n'a aucune blessure dont le personnel de l'ESI n'a pas été informé.</li> </ul>

### ***Critères supplémentaires pour l'examen***

- Facteurs liés à la cohésion et à la dynamique d'équipe.
- Engagement envers le programme de basketball en fauteuil roulant et l'entraînement démontré par la présence aux séances d'entraînement et aux compétitions durant toute l'année et avec l'équipe de club et provinciale de l'athlète.
- Engagement envers une communication régulière et prompte avec l'entraîneur en chef, le personnel de l'équipe de soutien intégré, le personnel de BFRC et le système de surveillance des athlètes pour son utilisation dans la production de rapports.
- Capacité de s'intégrer au style de jeu général de l'équipe et à la philosophie du jeu.
- Évaluation pendant l'année durant les compétitions à un niveau d'élite.
- Potentiel futur d'un athlète de participer à divers niveaux du programme de sport national de haute performance de BFRC (p. ex. Championnat du monde des moins de 23 ans, programmes de niveau senior, Championnat du monde, Jeux parapanaméricains, Jeux paralympiques, camps d'entraînement).

## **7. Normes des programmes des athlètes de BFRC**

### **7.1 Critères postérieurs à la sélection des athlètes de l'équipe nationale**

Les athlètes sélectionnés à l'équipe nationale peuvent être retirés de la formation pour les événements de 2025 et ceci jusqu'aux dates d'échéances finales de l'I.W.B.F., conformément aux scénarios suivants :

- non-respect des engagements en matière d'entraînement ou de compétition, tel qu'il est déterminé par l'entraîneur en chef;
- blessure ou maladie qui empêchera l'athlète de s'entraîner adéquatement ou de concourir à un niveau assez élevé (tel qu'il est déterminé par le personnel médical du programme en consultation avec l'entraîneur en chef);
- violation de l'entente entre l'athlète et l'organisme national de sport (ONS);
- grave violation des règles de discipline, conformément au Code de conduite de BFRC;
- mise sous enquête;
- violations des règles antidopage.

Il incombe à l'entraîneur en chef de déterminer les athlètes qui seront nommés comme remplaçants, au cas où il serait nécessaire de remplacer un athlète nommé à l'équipe nationale. Tous les athlètes de la réserve de l'équipe nationale peuvent être considérés comme remplaçants par l'entraîneur en chef.